

Une ville miniature hébergée dans sa maison

9

Audrey Hepburn star d'une nouvelle exposition

9



Ses premiers jours dans son costume de municipal

10

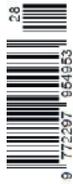
Foot Région Morges est en pleine évolution

17

www.journaldemorges.ch

Vendredi 16 juillet 2021 N°28 / Poste CH SA

JAA 1110 Morges Paraît le vendredi - Fr. 2,60



150 annonces pour la rentrée

Journal de Morges
Opération spéciale rendue possible grâce à

RAIFFEISEN | green | CP | SEFA

Jusqu'à épuisement du stock nous mettons encore à disposition **150 annonces « solidaires à petit prix »**

Voir conditions en page 8 ou sur publicite.journaldemorges.ch/offre-relance/

Journal de Morges et région

Fondé en 1894



De l'autre côté des barreaux

DOSSIER SPÉCIAL | Correspondre avec un condamné à mort, travailler en prison, le cas des détenus atteints de troubles mentaux... la rédaction vous propose une plongée dans un monde méconnu. **pp.5-7**

LE MOT DE L'ÉTÉ

Maxime Schwarb
Correspondant

maxime.schwarb@journaldemorges.ch

Cette pluie qui inspire

Ça durera ce que ça durera... Cette pluie qui ne cesse de s'abattre sur nos têtes, qui complique la vie des organisateurs de festival, celle qui, au cœur du mois de juillet, vous donne envie de rester blotti au coin du feu. Tentons quand même de voir le verre à moitié plein. Certains d'entre vous ont la chance d'être en vacances, d'autres non, mais peut-être que la traditionnelle accalmie de l'été vous permet davantage de penser à vous. Se plonger dans un Joël Dicker, retourner dans les salles obscures découvrir les pépites cannoises, aller visiter la fondation Bolle et en apprendre plus sur Audrey Hepburn, s'amuser autour d'un jeu de société, dessiner, cuisiner... Alors que l'on préférerait peut-être faire bronzette sur les bords de notre beau lac, le ciel nous lance ce défi si particulier de trouver une occupation après des mois de semi-confinement. Bien sûr qu'il reviendra Jean Rosset, mais en attendant, prenons notre mal en patience. Recentrons-nous sur nos envies, faisons-nous plaisir et ne nous prenons pas la tête. Les tumultes de certaines vies quotidiennes sont assez complexes pour que l'été le devienne lui aussi. Qui le temps est maussade, mais ce n'est pas la mauvaise humeur qui dissipera la pluie pour laisser entrer le soleil.

Évasion à l'Arboretum



L'exotisme à deux pas de la maison, c'est possible dans le parc botanique aubonnois, qui abrite des arbres et arbustes provenant de toutes les zones tempérées de la terre. **p. 3**

L'art de la pêche transmis aux jeunes



La société des petits pêcheurs du Léman organise des cours d'initiation réservés aux jeunes. L'occasion de leur enseigner les techniques, mais également de les sensibiliser à la nature et ses habitants. **p. 11**

PUBLICITÉ

Energie | Mobilité | Multimédia

Installations et bâtiments

SEFA
www.sefa.ch

MITSUBISHI | CITROËN | PEUGEOT | CARXPERT

GARAGE DESMEULES S.A.R.L. MONTRICHER

Brevet fédéral d'électromécanicien
Station essence • véhicule de remplacement
Tél. 021 864 53 01 • www.garagedesmeules.ch

DEPUIS 40 ANS A VOTRE SERVICE

SOLDES jusqu'au 31 juillet!

10% 20% 15% 50% 30%

MORAND-ELECTROMENAGER.CH

Morand Electroménager SA
SAINT-PREX - ROLLE - SIGNY - 021 806 12 72

«On se débarrasse de nos enfants»

Par Raphaël Cand

JUSTICE | ENFERMEMENT

L'article 59 du Code pénal permet de maintenir emprisonné l'auteur d'un délit atteint de trouble psychique sans date de sortie. Des proches de détenus dénoncent cette situation.

Reconnu coupable de «lésions corporelles simples, violation de domicile et violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires», Christian a fini de purger il y a quelques mois sa peine de détention d'une année. Mais il n'est pas pour autant près de revoir la lumière du jour. Comment une telle situation est-elle possible? La réponse se trouve dans le controversé article 59 du Code pénal suisse. Introduit en 2007, il permet aux juges de maintenir sous traitement en milieu fermé l'auteur d'un crime ou d'un délit en relation avec un trouble psychique, sans qu'il y ait lieu de craindre qu'il ne s'enfuit ou ne commette de nouvelles infractions. Atteint de schizophrénie, Christian remplit les critères. Et ce natif de Morges âgé de 32 ans s'est dès lors vu confirmer début juillet son internement pour cinq années renouvelables par le Tribunal cantonal (voir ci-dessous). «Il est malade, ce n'est pas un criminel», confiait sa maman quelques jours avant le jugement en appel, lors d'un groupe d'entraide organisé par le Graap Association (Groupe d'accueil et d'action psychique). Autour de la table et à distance derrière leur ordinateur, une petite dizaine de proches de



Je me demande pourquoi il a fallu attendre que mon fils dérape pour s'y intéresser. Le système doit changer

Inès, mère de famille

dès que le suivi médical est adapté, je me demande pourquoi il a fallu attendre qu'il dérape pour s'y intéresser. Il y a quelque chose à changer dans le système.»

Un point de vue que rejoint Nadia (prénom d'emprunt), dont le fils vit dans un foyer après avoir passé plus de cinq ans en prison, alors que sa peine avait été fixée à 18 mois. «Il est tombé malade à sa majorité et cela a été une descente aux enfers. La prise en charge médicale n'a jamais duré assez longtemps pour qu'il soit stabilisé. On ne souhaite

évidemment pas revenir à l'époque où tous les malades étaient enfermés sous clé, mais dans certains cas, il devrait être possible d'imposer un traitement jusqu'à ce que la situation se stabilise. Cela éviterait beaucoup de dégâts», assure-t-elle. Et Inès de rebondir: «On nous dit que c'est au patient de demander à se faire soigner alors qu'il est en plein délire. Cela n'a pas de sens. On nous parle aussi de respect du malade. Mais où est le respect du malade quand il dort dehors, crie dans la rue, vit dans la saleté et souffre?»

Sans réponse

Julie, elle, a vu son compagnon être condamné à deux ans de prison assortis d'un article 59. «Cela fait désormais 4 ans et 4 mois qu'il y croupit, témoigne-t-elle. Aujourd'hui, il va bien. Il travaille 6 jours sur 7, n'a pas consommé de drogue ni eu d'altération depuis le début de sa peine. Malgré son bon comportement, il n'a toujours pas de date de sortie. Il a fait une demande de libération conditionnelle en août de l'année passée. La juge n'a pas encore donné de réponse. Chaque jour, il regarde le courrier, mais rien. Il tente de garder le moral, même si c'est très dur psychologiquement.»

personnes aux prises avec cet article de loi participent à la rencontre. «La prison n'est pas un lieu adapté pour soigner nos enfants», s'insurge Inès (prénom d'emprunt).

Structures rares

En théorie, ces «patients-détenus» devraient être accompagnés par du personnel qualifié comme le prévoit la loi et ne pas être placés dans les mêmes lieux que les détenus de droit commun. La réalité est que les places dans des structures adaptées et les collaborateurs formés sont rares. Un trop grand nombre de détenus soumis à l'article 59 se retrouvent ainsi en prison sans qu'un réel suivi psychothérapeutique soit organisé. «Comment espère-t-on pouvoir soigner une personne qui délire en l'enfermant avec deux autres individus, dans une toute petite cellule enfumée comprenant

une toilette à partager?, demande Inès. Selon moi, mettre nos enfants malades en prison est une manière de s'en débarrasser.»

Ce que Christian vit aujourd'hui, son fils l'a connu il y a quelques années. «Il a tout d'abord été incarcéré durant deux ans, raconte-t-elle. Il a ensuite obtenu une libération conditionnelle et passé environ le même temps dans un foyer spécialisé où il a bénéficié d'un suivi éducatif, thérapeutique et psychiatrique. C'est ce cadre qui lui a permis de se stabiliser, de prendre conscience de sa maladie et de ses erreurs. Actuellement, il va bien, travaille et habite dans un appartement protégé.»

Comme l'ensemble des personnes participant à la réunion, Inès regrette que son enfant n'ait pas pu être pris en charge avant qu'il ne commette un délit. «S'il

avait été soigné correctement dès le départ, il n'y aurait jamais eu d'agression ni d'emprisonnement, estime Inès. Les premiers signes de sa maladie sont apparus lorsqu'il était adolescent. J'ai alors dit qu'il y avait un problème à l'infirmière scolaire et au psychologue. J'ai

même écrit au gouvernement pour expliquer que mon fils allait mal et qu'il allait faire une bêtise si personne ne s'en occupait. Mais je n'ai jamais été écoutée. On m'a laissée seule, isolée, à devoir gérer des problèmes pareils. Quand on voit que nos enfants s'en sortent

Explosion des mesures

Selon une étude de l'Université de Berne, le nombre de personnes placées dans un établissement pénitentiaire après avoir été condamnées à une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'article 59 n'a cessé d'augmenter à l'échelle nationale, passant de 186 en 2007 à 449 en 2014. L'effectif moyen d'individus sujets à des mesures de traitement des troubles psychiques se montait à 647 en 2019, d'après l'Office fédéral de la statistique. Toujours selon les chercheurs bernois, lors de leur relevé, la durée des traitements institutionnels oscillait entre sept mois et près de 20 ans, la moyenne se situant à cinq ans et sept mois. De plus, avant de commencer leur traitement, ces personnes avaient passé en moyenne 396 jours en détention.

Au tribunal

En prison à cause de sa maladie

Bien qu'il ait purgé sa peine, un natif de Morges atteint de schizophrénie demeure incarcéré.

Deux mois après avoir purgé sa peine d'une année de prison, Christian est convoqué le 30 juin dernier au Tribunal cantonal, dans le cadre du recours contre son internement au sens de l'article 59 du Code pénal (voir ci-dessus). Devant le Palais de justice de l'Hermitage, à Lausanne, une trentaine de personnes ont fait le déplacement pour soutenir cet homme de 32 ans souffrant de schizophrénie. Munis d'une pétition signée par quelque 300 citoyens et intitulée «Une deuxième chance pour Christian – la maladie psychique n'est pas un crime», sa famille, des proches et des membres

du Graap (Groupe d'accueil et d'action psychique) espèrent sa libération.

Né il y a 32 ans à Morges, Christian est décrit par sa maman Coralie (prénom d'emprunt) comme «un enfant heureux, intelligent, aimable, sociable et sportif». C'est autour de quatorze ans que la situation se gâte. «Il a commencé à fumer des joints et avoir des soucis avec la justice pour du vandalisme ou des bagarres, confie-t-elle. On a tout d'abord cru à une crise liée à l'adolescence.»

Avant de se rendre compte quelques années plus tard que le problème est plus grave. «On a



néanmoins lors d'un passage à l'unité psychiatrique de la Prison de la Croisée. Après plusieurs mois là-bas, il est transféré dans une cellule «normale» au Bois-Mermet, ce qui fait dire à sa maman que son fils est maintenant considéré comme les autres détenus et qu'il n'y a donc plus de raison de le maintenir enfermé, étant donné qu'il a déjà purgé sa peine.

Au tribunal, l'avocate de Christian a expliqué que le traitement par injection mensuelle qui a désormais été introduit lui convient mieux et a permis l'amélioration de son état. «Si la médication est prise, il n'y a pas de risque. Cela ressort de tous les rapports d'experts, a plaidé Kathrin Gruber. Et démontre que ce n'est pas la structure fermée qui stabilise mon client, mais uniquement les médicaments. L'article 59 n'est dès lors pas justifié. En le libérant, vous ne risquez d'ailleurs pas grand-chose, car s'il venait à ne pas suivre son traitement ambulatoire, il pourrait être fait appel à la justice pour modifier la mesure. Sans oublier que l'entourage de mon

client s'est mobilisé pour lui trouver un lieu de vie adéquat dans un foyer spécialisé.»

De son côté, le Ministère public a mentionné que le risque de récidive justifiait le traitement institutionnel. La procureure Ximena Manriquez a indiqué que «l'appelant avait peine à admettre sa maladie et à adhérer aux divers traitements ambulatoires qui lui ont été prescrits». «Si actuellement, le traitement semble certes produire des effets positifs, il sied de relever qu'il est prodigué dans le cadre d'un milieu fermé», a constaté le Parquet.

Les juges ont finalement suivi cet avis et décidé de rejeter l'appel. Ce qui ne manque pas de faire réagir Madeleine Pont, fondatrice du Graap: «Par ce jugement, le Tribunal cantonal assume donc publiquement qu'en Suisse, on peut vous détenir en prison alors que vous n'avez aucune sanction de privation de liberté à exécuter. Uniquement parce que vous êtes porteur d'un diagnostic de schizophrénie et que vous avez commis un délit, même mineur.»

I Gardien blessé

Le début de son séjour carcéral est compliqué. Il blesse notamment un gardien. Son état se stabilise

autour de la prison

Les victimes face aux bourreaux

Un projet pilote de justice restaurative s'est déroulé dans le canton. Des auteurs d'infractions ont échangé à huit reprises avec des victimes, dont Pierre.

Mettre face-à-face victimes et bourreaux, c'est le concept de la justice restaurative. Un projet pilote s'est tenu dans le canton de Vaud dès octobre 2019 au sein de l'Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes «Aux Léchaïres». Pierre (nom d'emprunt), qui a subi deux cambriolages et préfère garder l'anonymat, fait partie des personnes ayant participé à ces huit rencontres. «Cela a été une expérience assez surprenante, confie-t-il. Surtout au début, car un mur de silence se situait entre nous trois et ces quatre jeunes. Honnêtement, je me suis demandé ce que je faisais là et si je voulais vraiment continuer.»

La glace se brise toutefois gentiment et les langues se délient au fil des séances. «J'ai pu personnellement leur expliquer les répercussions négatives que ces violations de domicile avaient engendrées, m'obligeant notamment à déménager, détaille Pierre. Ils ont ainsi pris conscience des dégâts pouvant être causés par une effraction, même en l'absence de violence.»

I Prise de conscience

Les délinquants ont quant à eux raconté leur parcours et expliqué ce qui les avait poussés à agir de la sorte. «Ils ne se confient pas facilement, ils ont des carapaces, assure Pierre. Je me suis un moment demandé s'ils n'étaient pas là simplement pour s'attirer les faveurs des juges. Mais ils se sont peu à peu dévoilés et on a pu observer qu'une prise de conscience avait lieu chez eux. De notre côté, on a mieux compris leurs motivations. Au final, je crois que cela a été une expérience

intéressante sur le plan humain et importante psychologiquement.»

La démarche va être poursuivie dans le canton dans d'autres établissements. «Nous étions prêts à démarrer la même chose à Orbe, mais la pandémie et ses mesures sanitaires nous ont freinés dans notre élan», révèle Claudia Christen, présidente du Swiss RJ Forum, qui accompagne les autorités dans ce projet.

Selon cette dernière, la méthode a déjà fait ses preuves: «Elle aide les victimes à faire entendre leur voix. Dans le système actuel, elles se sentent seules et peu écoutées. Elles ont pu l'occasion de raconter ce qu'elles ont vécu et les conséquences. Cela peut être libérateur. De l'autre côté, les auteurs d'infractions doivent faire face à ces histoires. Beaucoup ne réalisent pas l'impact que peuvent avoir leurs actes sur les victimes et leurs familles. Ils nous disent que c'est le programme le plus difficile en prison. Ce processus aide certains à ne pas récidiver.»



Image d'illustration tirée du film *Je ne te voyais pas* de François Kohler sur la justice restaurative.

Pas facile de bosser en prison

Travailler en prison est une tâche poignante qui demande de l'abnégation. Témoignage du Lonaysan Mathieu Morier.

«Dire qu'on bosse en prison, c'est comme expliquer que t'es médecin, ça fait classe», sourit Mathieu Morier. Derrière les fantômes et les barreaux, la réalité de la profession ne correspond toutefois pas forcément à ce qu'on imagine. Le Lonaysan en sait quelque chose, lui qui a œuvré en tant qu'intervenant socio-éducatif de début 2017 à fin 2018 à la Prison de la Croisée d'Orbe: «Cette expérience m'a plu, mais je suis content qu'elle soit terminée. Ce milieu est trop fermé pour pouvoir faire du bon boulot.»

Mathieu Morier étaye ses propos à l'aide d'un exemple. «Une fois, j'ai proposé de distribuer aux détenus du papier maché afin qu'ils s'occupent dans leur cellule, raconte-t-il. Mais cela a été refusé pour des raisons de sécurité. En prison, on se demande ce que chaque objet pourrait ouvrir, cacher ou couper. Et du coup, on ne peut plus rien faire ou presque.»

Malgré les restrictions, Mathieu Morier a vu quelques beaux projets être menés durant son passage, comme la création d'un jardin. «Cela permet aux détenus de passer

un peu plus de temps en dehors de leur cellule, observe celui qui est aujourd'hui animateur responsable au centre de loisirs et d'animation de la commune de Cossonay. Car c'est finalement ce à quoi servent ces occupations, leur éviter de rester 23h sur 24 enfermés dans leur chambre et de n'avoir que l'heure de promenade quotidienne pour en sortir. C'est pour cela que même quand on leur propose de fabriquer des

porte-clés, ils sont contents. Mais quand on sait que, pour des raisons organisationnelles, une telle activité ne peut être mise sur pied que deux fois une heure par jour et ne touche que douze personnes, il y aurait des choses plus pertinentes à leur offrir.»

Le Lonaysan ne prétend toutefois pas avoir la solution miracle: «Il ne manque à mon sens pas grand-chose pour avancer. Mais la prison est le parent pauvre de la politique. Un truc de droite qui coûte cher, personne ne s'y intéresse. Le système pourrait néanmoins davantage fonctionner au mérite, comme c'était le cas auparavant. On devrait permettre à des détenus qui ont une bonne attitude d'avoir accès à des activités plus ouvertes. Cela éviterait par la même occasion de se faire agresser lors d'un atelier cuisine, comme ça a failli m'arriver. Ce jour-là, la réaction des gardiens, qui font un travail remarquable, a empêché un bain de sang.»

Le genre d'événement qui marque et n'est pas facile à gérer. «Comme quand je me suis retrouvé pour la première fois devant quelqu'un qui avait violé sa fille et qu'il a fallu se montrer courtois. Lorsque je bossais là-bas, je me chargeais également beaucoup de l'histoire de certaines personnes. Ce n'était vraiment pas toujours évident de se les sortir de la tête.»



POINT DE VUE

Raphaël Cand
Journaliste



Prison fermée à double tour

Il manque, selon moi, malheureusement deux témoignages pour que ce dossier spécial autour du milieu carcéral soit véritablement complet: ceux d'une détenue et d'un agent de détention de la prison de la Tuilière. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. En cherchant dans mes courriels archivés, j'ai pu retrouver un premier message envoyé le 30 octobre 2018 au Service pénitentiaire pour obtenir une autorisation de réaliser une série d'articles en lien avec l'établissement lonaysan. De nombreux autres mails ont suivi. On nous a tout d'abord demandé de la patience, puis promis fin 2019 que cela serait possible prochainement, avant de fermer la porte à double tour en juin 2020. Une attitude qui interroge et que nous ne pouvons que déplorer. D'autant plus que notre intention, clairement annoncée, n'était pas de créer une polémique ou un scandale, mais de lever quelque peu le voile sur la vie dans ce bâtiment près duquel est déjà probablement passé chaque habitant de notre région.

DÉTENTION EN CHIFFRES

6316
DÉTENUS

C'est le nombre de prisonniers que comptait la Suisse au 31 janvier 2021, soit 581 de moins qu'un an avant. C'est aussi le chiffre le plus bas depuis 2011. Si l'on remonte encore le temps, la statistique indiquait 4621 détenus en 1988. Ce qui équivalait à 70 personnes sur 100 000 habitants contre 73 aujourd'hui et 80 en 2020.

12
ÉVADÉS

Ils sont douze à s'être fait la belle en 2020 dans le pays. Un seul a réussi à vraiment pendre la poudre d'escampette, alors que les autres sont revenus ou ont été arrêtés.

9
DÉCÈS

Neuf personnes sont mortes de détention en 2020, soit deux fois moins que l'année précédente. Il y a eu deux suicides, contre huit en 2019.

Correspondre

Par Raphaël Cand

TOLOCHENAZ | VOLONTARIAT

Evelyne Giordani entretient depuis 1995 des relations épistolaires avec des détenus aux États-Unis. Elle raconte cette expérience riche humainement.

«**T**oi, mon cher ami, tu m'as ouvert un tout nouveau monde. Je suis enfermé, mais avec toi je suis libre.» Signée d'un détenu se trouvant dans le couloir de la mort en Caroline du Nord, cette déclaration est adressée à un membre de l'organisation suisse «lifespark» (ndlr: «étincelles de vie» en français) avec qui il entretient une correspondance depuis plusieurs années.

Des relations épistolaires comme celle-ci, la Tolochinoise Evelyne Giordani en a connu cinq «véritables» depuis son intégration au mouvement en 1995. «Mes premières lettres, je les ai échangées avec un Afro-Américain qui venait de Chicago et était incarcéré au Texas, se souvient-elle avec émotion. Il s'appelait Eddy et s'est fait exécuter 18 mois après le début de notre correspondance. À l'époque, je voyageais beaucoup dans le cadre de ma profession dans le milieu bancaire et avais eu l'occasion d'aller le voir à plusieurs reprises, notamment juste avant son décès. Quand c'est la première fois que vous êtes confrontée à la peine de mort, elle vous frappe en pleine figure. Vous vous rendez compte qu'au nom de la société, des gens assainissent une personne en parfaite santé et cela marque profondément. J'ai d'ailleurs encore de temps en temps des



La Tolochinoise Evelyne Giordani entre

images de nos rencontres qui me reviennent.»

I Actes pas ignorés

Evelyne Giordani tient à être claire: elle a de la compassion pour ses correspondants, mais n'excuse pas les crimes terribles que certains ont pu commettre. «On n'ignore pas les actes, mais on tente de passer au-delà et de trouver l'étincelle de vie qu'il y a chez chacun d'entre nous, confie-t-elle. Même l'individu le plus terrifiant reste un être humain et notre mission est d'aller chercher cette humanité en lui. On découvre alors souvent des personnalités qui avaient plein de rêves et partagent des centres d'intérêt, ce qui permet d'échanger sur beaucoup de choses.»

À l'écoute des détenues,

Aumônière à la Prison de Lonay, Natalie Henchoz prête une oreille attentive aux prisonnières.

Elle est la confidente des détenues de la Prison de la Tuilière. Diacre de l'Église réformée vaudoise et aumônière oecuménique, Natalie Henchoz est à l'écoute des prisonnières, sans jugement. «Avec mon collègue, nous nous occupons de distribuer des bibles ou des corans, explique-t-elle. Nous organisons aussi tous les quinze jours une célébration chrétienne. Mais la majeure partie de notre travail consiste à échanger avec des gens éprouvant le besoin de discuter.» Des entretiens qui se déroulent à la chapelle, en toute discrétion. «Tout ce qui y est dit ne sort pas de ces murs, indique-t-elle. Nous sommes les seuls avec qui parler n'a aucun impact. Partout ailleurs dans l'établissement, leur attitude est scrutée et peut avoir des conséquences, en particulier sur leur affaire. Avec nous, ils ont une vraie liberté de parole.»

Ce qui donne lieu à des moments forts en émotion. «Il y a toute sorte de rencontres, observe Natalie Henchoz. Celles durant lesquelles les détenues ont besoin de vider leur sac et de dénoncer les injustices dont elles se sentent victimes, pas toujours à tort. Certaines parlent de ce qui se passe à l'extérieur après des événements difficiles comme une séparation, un décès ou une problématique en lien avec les enfants. D'autres ont des questions sur la bible. Ce n'est pas une obligation, mais on prie beaucoup, avec des chrétiens ou non. Parfois, on fait un bon bout de chemin ensemble et des amitiés se créent.» Avec à la clé de beaux témoignages de reconnaissance. «Après sa sortie, quelqu'un m'a envoyé une lettre soutenant que, grâce à moi, il avait pu quitter ces lieux sans colère», confie Natalie Henchoz.

Malgré ces moments positifs, tout n'est évidemment pas rose: «Beaucoup de gens me disent que ça doit être terrible d'entendre des choses comme ça toute la journée.

avec un condamné à mort



tient actuellement des correspondances avec quatre condamnés à mort. Bovy

Outre les lettres, la bénévoles envoient également un peu d'argent à ses correspondants: «La plupart n'ont aucun contact avec leur famille et donc pas d'argent de poche pour s'acheter de temps en temps un bouquin ou de la nourriture, parce que les repas ne sont pas adéquats et beaucoup tombent malades. Certains membres en font plus en payant des avocats ou en montant des associations de défenses des condamnés à mort. On n'encourage pas ces démarches, car elles coûtent chères, durent longtemps et les résultats escomptés ne sont que très exceptionnellement au rendez-vous.»

Au fil des années, la jeune retraitée a pu constater des

similitudes dans les parcours des prisonniers: «Il est clair qu'il n'y a pas de riches dans le couloir de la mort. La majorité des détenus viennent de milieux défavorisés et ont grandi dans des conditions

catastrophiques. Cela montre bien les inégalités qui existent dans nos sociétés, même si ce n'est pas facile à admettre.»

La vie d'Eddy a par exemple été des plus difficiles. «Il est né dans un

Textes mis en musique

Très investie dans l'organisation «lifespark» au sein de laquelle elle a notamment occupé les fonctions de trésorière ou de présidente, Evelyn Giordani fait également partie des fondatrices de l'association «InmatesVoices» (ndlr: «Voix de Détenus» en français). «Une collègue a, en 2013, proposé de faire quelque chose avec tous ces récits de prisonniers, explique la Tolochinoise. C'est ainsi que nous avons créé plusieurs projets artistiques en utilisant ce contenu comme matériau brut. Quatorze textes de détenus ont par exemple été mis en musique et nous avons fait deux tournées donnant lieu à 25 concerts en Suisse.»

quartier très pauvre, au sein d'une famille où sévissait la violence, narre celle dont la lignée vit depuis 1928 à Tolochenaz. Un jour, en voulant se défendre, il a tué un de ses frères et été envoyé en maison de correction, car il était encore mineur. Il en est sorti à 18 ans sans éducation ni travail, s'est engagé dans l'armée et y a fait ce qu'il a pu. La suite, c'est de la survie. Et lors d'une opération liée à la drogue qui a mal tourné, il a commis l'irréparable. Avant de se retrouver avec un avocat commis d'office qui ne pratiquait pas dans le pénal et face à un procureur demandant la peine de mort.»

I Dans la famille

Si certaines correspondances peuvent ne durer qu'un mois, d'autres sont des engagements sur le long terme. «Deux parmi les quatre que j'entretiens actuellement ont commencé il y a 24 ans, indique Evelyn Giordani. Des liens forts se créent et, je l'ai remarqué avec les années, c'est pour les détenus souvent la première fois qu'ils vivent une vraie amitié et développent une relation de confiance. Ce qui est évidemment très dur à imaginer pour nous qui avons grandi dans une famille aimante, connu une enfance normale avec la possibilité de nous équiper ou de faire du sport.»

Parfois, le prisonnier devient pratiquement un membre de la famille. «Les enfants font des dessins pour lui et inversement, raconte Evelyn Giordani. On lui envoie des cartes postales. Lui nous fait parvenir des photos de ses proches lorsque des relations existent encore. C'est également impressionnant le nombre de fois par jour où l'on peut être amené à penser à l'un de ses correspondants. On fait par exemple telle activité et on se dit qu'il aurait sûrement apprécié. Quand cela en arrive là, ce n'est pas anodin, l'autre devient une partie de notre vie quotidienne.»

► lifespark.org

C'était le... 22 février 1977



Une évasion spectaculaire

MORGES «Chez un individu normalement constitué, là où passe la tête, le reste du corps passe également!», c'est par cette phrase que commence l'article du «24 heures» du 22 février 1977. On y apprend qu'un certain Marco-Karl Antonin, Valaisan et maçon de son état, s'est évadé deux jours plus tôt des prisons de Morges. «L'individu a utilisé ses connaissances professionnelles pour creuser le trou dans sa cellule située au deuxième étage. Il a démonté une garniture de fer angulaire du fourneau en briques réfractaires. Avec cet outil ad hoc, il a démonté les panneaux de bois de sa cellule puis a percé le mur épais d'une vingtaine de centimètres. C'est en utilisant les draps, système classique, que l'individu s'est ensuite évadé», relate le quotidien. Et l'homme n'en était pas à son coup d'essai puisqu'il s'était déjà enfui quelques mois plus tôt des Établissements de la plaine de l'Orbe où il purgeait une peine de deux ans pour vol et dommage à la propriété. L'article précise encore que «la police locale a été alarmée peu avant 2 heures du matin par un boulanger qui se rendait à son travail et qui trouvait curieux de voir des draps pendre contre la façade de ce que les Morgiens appellent toujours "la pension Pasche", du nom d'une famille de géoliers qui y séjourna fort longtemps». Et d'expliquer le manque de réaction des gardiens: «On pourrait s'étonner que le géolier n'ait rien entendu. Il faut dire que son appartement est situé à l'autre extrémité du bâtiment, que la cellule en question est située sur un bureau administratif peu fréquenté durant les week-ends, et que le bruit du Casino voisin et de la circulation suffisait à couvrir celui fait par Marco-Karl Antonin.»

Si cette évasion a fait parler d'elle, c'est aussi à cause de la vétusté des prisons de La Coquette. Leur démolition était d'ailleurs envisagée depuis plusieurs années déjà. Ce sera finalement en avril 1997 que cette prison du 18^e siècle située à la rue Louis-de-Savoie 37 (à la place de l'actuel Café Balzac) verra ses prisonniers quitter à tout jamais ses cellules pour rejoindre le nouvel établissement de semi-liberté construit en contigu du Bâtiment administratif cantonal. JDM



sans aucun jugement

Le plus compliqué, en réalité, c'est quand les confidences résonnent chez moi. Il faut savoir différencier ce qui nous appartient de ce qui appartient à l'autre. Il y a aussi des situations dures à accepter. Notamment lorsqu'une détenue est renvoyée dans "son" pays où elle n'a vécu que quelques années dans

son enfance et n'a aucune famille. Et qu'on est conscient qu'elle a tous les risques de finir sur le trottoir... ou même pire. On fait tout pour éviter les suicides en prison, mais on n'a pas de problème à condamner un individu, tant que cela ne se passe pas chez nous. C'est une forme d'hypocrisie.»



Natalie Henchoz est aumônière à la prison de Lonay. Bovy

Rapport accablant

Dans son dernier rapport annuel publié en janvier 2021, la Commission des visiteurs du Grand Conseil relève plusieurs dysfonctionnements à la Prison de Lonay.

Surpopulation carcérale avec des cellules triples accueillant jusqu'à cinq personnes, sentiment d'insécurité, nombre d'armoires insuffisantes pour que chacun en ait une à soi avec pour conséquences des vols, disputes et bagarres, ambiance tendue dans le secteur de détention avant jugement, doléances à propos des délais pour obtenir des rendez-vous médicaux, insuffisance des consultations gynécologiques, manque d'activité sportive, aucune unité de soins psychiatriques pour les femmes, comportements inadéquats d'individus avec de graves problèmes psychiatriques devant être supportés par les autres détenues et le personnel...

Dans son dernier rapport annuel, la Commission des visiteurs du Grand Conseil n'est pas tendre avec la Prison de la Tuilière, à Lonay.

I Travaux en cours

«Ce qui nous a le plus inquiétés est le fait qu'il n'y ait pas d'unité psychiatrique pour les femmes», confie Anne-Sophie Betschart, députée socialiste et présidente de la commission. Le Conseil d'État indique quant à lui que les travaux de rénovation en cours, devisés à 17 millions de francs, «permettront d'offrir de meilleures conditions de détention aux personnes détenues».

Au terme du chantier, en 2024, il est ainsi prévu que l'établissement soit uniquement dédié aux femmes. «Cela permettra de mieux tenir compte des besoins spécifiques de genre, tant au niveau des activités proposées dans les ateliers que pour les soins de types gynécologiques ou psychiatriques spécialisés», écrit le gouvernement.

Journal de Morges

Le district
comme vitrine
de vos produits

Journal de Morges
30 ans de passion théâtrale

-38'000 exemplaires
-Gratuit 1x par mois

Vous avez des questions?
Contactez-nous au 021 801 21 38 ou par mail: pub@journaldemorges.ch